



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 25 mars 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 24

Présents : 13

M. MAHALI	M. DE GEA	M. MARKOVIC	Mme VALVERDE
Mme BAGHDAD	M. DOYER	Mme MARTINIANI	
M. BEN MIHOUB	M. GILLET	Mme MATHERON	
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	Mme SIDI DRIS	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 7

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
Mme BELLEC	à	M. GILLET
Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
M. CAVANNA	à	M. MAHALI

Mme CHENET	à	Mme BERNARDINI
M. GARCIN	à	M. GILLET
M. MORENO	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 4

M. BOURRELY	M. RICHARD
Mme FORTIAS	M. SMAILI

Nombre de votants (présents + représentés) : 20

<p>DELIBERATION 24-10</p> <p>JEAN MOULIN Attribution local commercial n° 0038 0031</p>	<p><u>N° 24 – 10 – JEAN MOULIN - ATTRIBUTION LOCAL COMMERCIAL – N° 0038 0031</u></p> <p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Monsieur le Président présente le rapport suivant :</p> <p>Le local commercial n° 0038 0031 sis au JEAN MOULIN à TOULON d'une superficie de 74 m² était loué depuis le 01/04/2018 à la S.A.R.L JC2M IMMOBILIER pour une activité d'Agence Immobilière moyennant un loyer annuel hors charges et hors taxes de 5 772,48 €, soit 481,04 € par mois.</p> <p>Son gérant a signifié son intention de résilier le bail pour cause de départ à la retraite.</p>
---	---

Ce local a donc été proposé à la relocation et la SAS PLAN CARRE, dont le siège social se situe au 8 rue de Chabannes à TOULON, représentée par Monsieur Nicolas DAGORN, a déposé un dossier de candidature en vue d'y exercer, également une activité d'agence immobilière.

Il est précisé que la SAS PLAN CARRE exerce déjà au 8 rue de Chabannes et souhaite ouvrir une deuxième agence immobilière.

La location de ce local est proposée pour un loyer annuel hors taxes et hors charges de 9 768 €, soit 814 € mensuels.

Il sera sollicité un mois de loyer hors charges et hors taxes au titre du dépôt de garantie.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux pour une durée de 18 mois renouvelable une fois pour la même période, avec la SAS PLAN CARRE.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	20	Abstention	0	Votes contre	0
-------------------------	-----------	-------------------	----------	---------------------	----------

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux pour une durée de 18 mois renouvelable une fois pour la même période, avec la SAS PLAN CARRE, pour le local n° 0038 0031 sis le JEAN MOULIN.

✍ Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

